

REGLEMENT DES ADMISSIONS EXECUTIVE MASTER Management des Projets Lean et Supply chain (MPLS)

(Version du 29 avril 2025)

LA MISSION D'INSTITUT MINES-TELECOM BUSINESS SCHOOL

Ecole publique et socialement inclusive, proche des écoles d'ingénieurs, Institut Mines-Télécom Business School forme des managers et des entrepreneurs responsables, innovants et ouverts sur le monde, qui guideront les organisations dans les transitions au cœur de la société de demain : numérique, énergétique et écologique, économique et industrielle.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue obligatoirement par Internet sur le site :

<https://www.imt-bs.eu>

1

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, qui comprend 2 phases obligatoires :

Phase 1 : A. SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES EN LIGNE
B. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE
C. RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Phase 2 : D. ENTRETIEN(S) DE MOTIVATION

PHASE 1 :

A. SAISIE ET VALIDATION DES DONNEES :

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de sa candidature à Institut Mines-Télécom Business School.

B. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Le candidat devra déposer l'ensemble des pièces justificatives requises sur l'espace en ligne :

Les documents exigés sont :

- La photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport
- La photocopie du titre de séjour (pour les candidats internationaux)
- Un curriculum-vitae détaillé en français avec photographie récente
- Une lettre de motivation argumentée précisant les raisons qui vous ont fait choisir cet Exécutive Master
- La photocopie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite correspondante.
- Relevés des notes obtenues en Master 1 et 2 de l'enseignement supérieur (pour les candidats en cours de formation ou diplômés depuis moins de 2 ans).
- Pour tout diplôme obtenu à l'étranger faire une demande en ligne d'équivalence auprès du centre [Enic-naric](#).
- Un règlement des frais d'inscription d'un montant de 80 euros, par Carte Bancaire uniquement.
Ces frais couvrent l'examen de la candidature et ne seront en aucun cas remboursés

Tout document international doit être traduit en français et sa photocopie doit être certifiée conforme à l'original.

2

Admissibilité :

L'admissibilité du candidat est prononcée sur la seule base du dossier du candidat.

Celui-ci devra notamment justifier soit :

- Titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master (formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur, liste publiée au journal officiel) ;
- Diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master (formations évaluées par la CEFDG, liste publiée au bulletin officiel du MESR);
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de master, DEA, DESS, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5 ;
- Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles niveau 6 ou 7 ;
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.
Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école

Autres conditions d'accès :

- Ces programmes sont ouverts à la VAP (Valorisation des acquis professionnels) pour les candidats ne disposant pas des diplômes décrits ci-dessus, niveau BAC+2/BAC+3 avec un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle.
Un dossier spécifique à la VAP sera demandé pour analyse par la commission en charge du traitement.

Le candidat devra consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM ; internet constitue le moyen privilégié d'Institut Mines-Télécom Business School pour l'information du candidat même en cas d'urgence.

C. REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'étude de la candidature est subordonnée au règlement des frais d'inscription d'un montant de 80 €. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou d'inadmissibilité.

L'administration d'IMT-BS vérifie l'éligibilité du candidat. Une fois la phase 1 accomplie, le candidat passe alors à la phase 2.

PHASE 2 :

D. ENTRETIEN(S) DE MOTIVATION

Lorsque le candidat est déclaré admissible, le ou les entretiens de motivation sont organisés selon le format défini par IMT-BS.

Si nécessaire, il peut être demandé au candidat de justifier de son identité lors des entretiens, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3

RESULTATS D'ADMISSION

L'admission est prononcée par le jury d'admission des programmes Executive d'Institut Mines-Télécom Business School, sur évaluation du dossier et de la phase d'entretien(s). Chaque candidat est informé de son admission ou non admission par email.

Si le candidat est un professionnel en poste, en reconversion professionnelle...

Il devra à réception, compléter et retourner les documents requis pour confirmer son inscription et débiter ou poursuivre les démarches liées au financement, afin que soit éditée sa convention de formation.

En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits à cet effet, le candidat est considéré comme démissionnaire.

Toute intégration n'est définitive qu'à réception de la convention de formation signée par toutes les parties prenantes et du règlement de l'acompte de 25% du coût du programme, et ce au plus tard le 1^{er} jour de formation.

Si le candidat postule en alternance via un contrat d'apprentissage / professionnalisation :

Il devra à réception et pour confirmer son intégration, régler directement à l'école, **un acompte de 450 euros (non remboursable en cas de renonciation).**

Dans tous les cas, l'acompte devra être réglé dans les délais définis lors de l'admission.

En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, le candidat est considéré comme démissionnaire. Toute intégration n'est définitive qu'à réception du règlement de l'acompte.

REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE (contrat d'alternance)

L'école procède au remboursement de la somme perçue pour acompte, uniquement dans les cas suivants :

- En cas de non-obtention du dernier diplôme en cours au plus tard dans le mois suivant la rentrée.
- En cas de prise en charge de la formation en alternance par une entreprise et/ou son OPCO, et dès lors que le contrat ou la convention est signé par l'ensemble des parties prenantes.
- En cas de refus de visa pour les candidats internationaux.

Pour être prise en compte, toute demande de remboursement, doit être formulée par mail au service admissions de l'école via admissionsExecEd@imt-bs.eu et accompagnée d'un justificatif approprié.

MONTANT DES FRAIS DE FORMATION/SCOLARITE

- **18 500 euros** nets de taxes. (Nos tarifs sont forfaitaires).

4

STATUT ETUDIANT

Le candidat obtient le statut d'étudiant après l'intégralité des formalités d'inscription administrative de la rentrée.

Le non-respect de ces formalités entraîne de fait l'annulation de l'intégration à l'école.

REPORT

Le candidat admis et ayant réglé l'acompte, peut prétendre à un report d'intégration. Une demande officielle et argumentée doit être faite au Directeur de l'Etablissement qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'accord, le report est accordé uniquement sur l'année suivante et non renouvelable.

Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé de l'acompte qui lui a été demandé de verser au moment de son admission. En cas de non intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et de son acompte.

En cas de refus, l'acompte versé au moment de son admission ne sera pas remboursé.